

3) Le règlement

Que ce soit lors de missions pour Jeunesse-Sports-Performances, sur les sites d'entraînements ou dans le camp, il est strictement interdit :

- de consommer des produits illicites, de l'alcool ou du tabac;
- d'entrer dans l'espace cuisine ou réserve à l'exception des personnes missionnées ou invitées à le faire par un membre de la direction ou le professionnel de cuisine;
- de flirter ou d'installer des jeux de séduction avec les participants;

En fonction du planning des astreintes, Il est strictement interdit de quitter le camp après le coucher des participants.

Il est demandé aux membres de l'équipe d'encadrement de surveiller son langage et d'adopter une attitude exemplaire et responsable.

Les relations amoureuses sont tolérées entre les personnes de l'équipe, dans la mesure où les missions d'encadrement n'en sont pas affectées. Il est interdit de s'afficher en public dans le cadre des missions pour Jeunesse-Sports-Performances.

L'utilisation des téléphones portables est autorisée sur les temps de pose (les repas ne sont pas considérés comme un temps de pose).

 « Lu, compris et approuvé »

Fait en deux exemplaires originaux

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Pour l'Association,

Représentée par

Fonction

A....., le

Le membre de l'équipe d'encadrement,

A....., le